

Brain Corporation
Addendum sur la protection des données du CGU

Le présent Addendum au CGU relatif à la protection des données (l'« **Addendum** ») est intégré et soumis aux termes et conditions du Contrat de licence d'Utilisateur final conclu entre vous (l'« **Utilisateur final** ») et Brain Corporation (« **Brain** ») (le « **CGU** » ; l'ensemble du CGU et de l'Addendum sera désigné ci-après comme le « **Contrat** »).

1. **Termes définis.** Les termes en majuscules utilisés dans le présent Addendum qui ne sont pas autrement définis auront la même signification que celle qui leur est attribuée dans le CGU.
- a. « **Société affiliée** » désigne toute entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec l'entité concernée. Le terme « contrôle », aux fins de la présente définition, désigne la propriété ou le contrôle direct ou indirect de plus de 50 % des intérêts avec droit de vote de l'entité concernée.
 - b. « **Robots compatibles avec BrainOS** » désigne tout robot contenant le logiciel et fourni dans le cadre d'un abonnement actif en vertu du CGU.
 - c. « **Données personnelles de l'Utilisateur final** » désigne les Données personnelles fournies à Brain par les employés, entrepreneurs ou autres agents désignés de l'Utilisateur final lors de l'utilisation du logiciel des robots équipés de BrainOS.
 - d. « **Contrôleur** » désigne l'entité qui détermine les finalités et les moyens du Traitement des Données à caractère personnel.
 - e. « **Lois sur les données** » désigne les lois et réglementations sur la protection des données et la vie privée applicables au traitement des Données personnelles dans toute juridiction pertinente.
 - f. « **Personne concernée** » désigne la personne identifiée ou identifiable à laquelle se rapportent les Données personnelles de l'Utilisateur final.
 - g. « **EEE** » désigne l'Espace économique européen.
 - h. « **Lois européennes sur les données** » désigne toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données et de confidentialité dans les juridictions européennes, y compris, pour les territoires de l'EEE, le *Règlement général sur la protection des données* (UE) 2016/679 ainsi que toute législation qui lui succède et les mises en œuvre nationales associées (le « RGPD ») et, pour le Royaume-Uni, la *Loi britannique sur la protection des données* de 2018.
 - i. « **Lois non européennes sur les données** » désigne toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données et de confidentialité en dehors des juridictions européennes, telles que décrites à l'Appendice IV.
 - j. « **Données personnelles** » désigne les Données personnelles en vertu des lois applicables sur les données.
 - k. « **Traiter, traitée(s) et Traitement** » signifie toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuée(s) sur les Données personnelles de l'Utilisateur final ou sur des ensembles de Données personnelles de l'Utilisateur final, que ce soit ou non par des moyens automatisés, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre mise à disposition, le rapprochement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction.
 - l. « **Incident de sécurité** » désigne, en rapport avec les Services : (i) la perte ou l'utilisation abusive (par quelque moyen que ce soit) des Données personnelles de l'Utilisateur final ; (ii) la divulgation, le Traitement, l'altération, la corruption, la vente, la location ou la destruction par inadvertance, non autorisée et/ou illégale des Données personnelles de l'Utilisateur final ou toute autre violation concernant les Données personnelles de l'Utilisateur final ; (iii) toute compromission ou exploitation d'une vulnérabilité des Données personnelles de l'Utilisateur final au sein des Services ; ou (iv) toute exposition ou exploitation confirmée d'une vulnérabilité des Données personnelles de l'Utilisateur final (pouvant découler d'un acte ou d'une omission d'agir) qui entraînerait l'un des événements décrits dans la présente clause (1.k.i) ou (1.k.iii).
 - m. « **Services** » désigne les services fournis par Brain à l'Utilisateur final conformément au CGU.
 - n. « **Clauses contractuelles types** » ou « **CCT** » désigne le contrat exécuté par et entre l'Utilisateur final et Brain, et joint aux présentes à l'Appendice V, conformément à la décision d'exécution (UE)

2021/914 de la Commission européenne du 4 juin 2021 relative aux Clauses Contractuelles Types pour le transfert de données à caractère personnel à des Sous-traitants établis dans des pays tiers qui n'assurent pas un niveau adéquat de protection des données conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil.

- o. « **Sous-traitant** » désigne tout tiers que Brain engage conformément à l'Appendice III du présent Addendum afin d'effectuer le Traitement.
- p. « **Durée** » signifie la durée de l'abonnement actif en vertu du CGU.

2. Traitement des données.

- a. **Rôles des Parties.** Les Parties reconnaissent qu'en ce qui concerne le Traitement des Données personnelles de l'Utilisateur final conformément aux Services, l'Utilisateur final est le Contrôleur et Brain est le Sous-traitant.
- b. **Traitement des Données personnelles par Brain.** Brain et ses Sociétés affiliées traiteront les Données personnelles des Utilisateurs finaux conformément aux instructions écrites documentées de l'Utilisateur final. Brain et l'Utilisateur final conviennent que Brain et ses Sociétés affiliées traiteront les Données personnelles de l'Utilisateur final aux fins, pour la durée et autres détails énoncés à l'Appendice I.
- c. **Obligations de conformité de l'Utilisateur final.** Sans limiter la généralité de la présente Section 2, (Traitement des données), l'Utilisateur final garantit que :
 - i. l'Utilisateur final est seul responsable de l'exactitude, de la qualité et de la légalité des Données personnelles de l'Utilisateur final et des moyens par lesquels l'Utilisateur final a acquis les Données personnelles de l'Utilisateur final ;
 - ii. l'Utilisateur final reconnaît spécifiquement que son utilisation des Services ne violera pas les droits de toute Personne concernée qui a choisi de ne pas participer aux ventes ou autres divulgations des Données personnelles de l'Utilisateur final, dans la mesure où cela est applicable en vertu des *Lois sur les données* ;
 - iii. l'Utilisateur final a pris et s'engage en outre à prendre, pendant toute la Durée, toutes les mesures nécessaires (compte tenu de la nature des circonstances dans lesquelles les Données personnelles de l'Utilisateur final seront collectées) pour fournir aux Personnes concernées une description exacte, compréhensible, concise, visible et facilement accessible de tous les traitements des Données personnelles de l'Utilisateur final effectués dans le cadre et en relation avec l'Addendum, qui sont suffisants pour répondre aux normes et exigences de l'article 13/14 du RGPD.

3. Sécurité des données.

- a. **Mesures de sécurité de Brain.** Compte tenu de la technologie de pointe, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement (tels que définis à l'Appendice I), ainsi que du risque de probabilité et de gravité variables pour les droits et libertés des personnes physiques, Brain a mis en œuvre et maintient des mesures techniques et organisationnelles conçues pour protéger les Données personnelles des Utilisateurs finaux contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisés, accidentels ou illégaux, aux Données personnelles des Utilisateurs finaux, comme décrit plus en détail à l'Appendice II. Brain peut mettre à jour ou modifier son programme de sécurité de temps à autre, à condition que ces mises à jour et modifications ne diminuent pas matériellement la sécurité globale des Données personnelles des Utilisateurs finaux.
- b. **Respect de la sécurité par le personnel de Brain.** Brain n'accordera l'accès aux Données personnelles des Utilisateurs finaux qu'aux employés, prestataires et Sous-traitants qui ont besoin de cet accès dans le cadre de leurs fonctions et qui sont soumis à des accords de confidentialité appropriés.
- c. **Assistance de Brain en matière de sécurité.** Compte tenu de la nature du traitement des Données personnelles de l'Utilisateur final et des informations dont dispose Brain, Brain fournira à l'Utilisateur

final l'assistance raisonnable nécessaire pour que l'Utilisateur final se conforme à ses obligations en matière de Données personnelles de l'Utilisateur final en vertu de la législation européenne sur la protection des données, y compris les Articles 32 à 34 (inclus) du RGPD, en :

- i. s'assurant que les Sous-traitants de Brain mettent en œuvre et maintiennent les mesures de sécurité conformément à la Section 3(a) (Mesures de sécurité) ;
- ii. se conformant aux dispositions de la Section 4 (Incidents de sécurité) ;
- iii. fournissant à l'Utilisateur final les documents conformément à la Section 5 (Audit) et au Contrat, y compris le présent Addendum.

4. **Incidents de sécurité.**

- a. **Obligations de Brain.** Brain notifiera l'Utilisateur final par email et/ou par téléphone de tout Incident de sécurité réel sans délai excessif après que Brain en ait eu connaissance. Brain prendra des mesures raisonnables pour enquêter sur la cause de cet Incident de Sécurité, minimiser les dommages causés à l'Utilisateur final, et empêcher que cet Incident de Sécurité ne se reproduise. Brain enquêtera sur tout Incident de Sécurité et prendra les mesures nécessaires pour éliminer ou contenir les expositions qui ont conduit à cet Incident de Sécurité, conformément au programme de sécurité de Brain et aux lois applicables. Les Parties conviennent de se coordonner de bonne foi pour élaborer le contenu de toute déclaration publique connexe ou de tout avis requis pour les Personnes concernées et/ou les avis aux autorités de protection des données concernées.
- b. **Obligations de l'Utilisateur final.** À l'exception de l'accord sur le contenu des déclarations publiques ou des avis requis, l'Utilisateur final est seul responsable du respect des lois sur la notification des incidents qui lui sont applicables et de l'accomplissement de toute obligation de notification à un tiers concernant un ou plusieurs Incidents de sécurité. La notification ou la réponse de Brain à un Incident de sécurité ne sera pas interprétée comme une reconnaissance par Brain d'une quelconque faute ou responsabilité concernant l'Incident de sécurité.

L'Utilisateur final accepte que, sans préjudice des obligations de Brain au titre de la Section 4 (Incidents de sécurité), l'Utilisateur final est seul responsable de son utilisation des Services, y compris :

- i. faire un usage approprié des Services pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque en ce qui concerne les Données personnelles de l'Utilisateur final ;
- ii. sécuriser les informations d'authentification du compte, les systèmes et les dispositifs que l'Utilisateur final utilise pour accéder aux Services ;
- iii. sécuriser les systèmes et appareils de l'Utilisateur final que Brain utilise pour fournir les Services ;
- iv. sauvegarder les Données personnelles de l'Utilisateur final.

5. **Audits.** Brain évalue, teste et contrôle l'efficacité du programme de sécurité de Brain et ajuste et/ou met à jour le programme de sécurité de Brain comme le justifient raisonnablement les résultats de ces évaluations, tests et contrôles. Brain peut, de temps à autre, procéder à une évaluation de la mise en œuvre et de la maintenance du programme de protection des Données personnelles des Utilisateurs finaux de Brain et de sa conformité aux Lois sur les données (« **Rapport d'audit** »). Sur demande raisonnable de l'Utilisateur final, Brain fournira son Rapport d'audit alors en vigueur ; à condition, toutefois, que l'Utilisateur final accepte que ce Rapport d'audit est une Information confidentielle de Brain.

6. **Divulgations légalement requises.** Brain peut divulguer les Données personnelles de l'Utilisateur final et toute autre information concernant l'Utilisateur final à des représentants du gouvernement ou des autorités chargées de l'application de la loi ou à des parties privées si, à la discrétion raisonnable de Brain, Brain estime que cela est nécessaire ou approprié pour répondre à des demandes, requêtes et ordonnances légales, y compris une assignation à comparaître, une ordonnance judiciaire, administrative ou arbitrale d'une agence exécutive ou administrative, d'un organisme de réglementation ou d'une autre autorité gouvernementale, pour protéger la sécurité, la propriété ou les droits de Brain ou d'un tiers, pour prévenir ou arrêter toute activité illégale, contraire à l'éthique ou pouvant donner lieu à une action légale, ou pour se conformer à la loi applicable. Sauf exigence contraire de la loi applicable, Brain informera l'Utilisateur

final de toutes les demandes, exigences et ordonnances légales que Brain reçoit, et qui concernent le traitement des Données personnelles de l'Utilisateur final.

7. Droits des Personnes concernées.

- a. **Responsabilité de l'Utilisateur final concernant les demandes.** Si Brain reçoit une demande d'une Personne concernée par les Données personnelles de l'Utilisateur final, Brain conseillera à la Personne concernée de soumettre sa demande à l'Utilisateur final et l'Utilisateur final sera responsable de la réponse à cette demande.
- b. **Assistance de Brain pour les demandes des Personnes concernées.** Compte tenu de la nature du traitement des Données personnelles de l'Utilisateur final, Brain demandera à ses Sous-traitants de fournir à l'Utilisateur final l'assistance raisonnable nécessaire pour que l'Utilisateur final remplisse son obligation, en vertu du droit applicable, de répondre aux demandes des Personnes concernées, y compris, le cas échéant, l'obligation de l'Utilisateur final de répondre aux demandes d'exercice des droits d'une Personne concernée énoncés au Chapitre III du RGPD. L'Utilisateur final remboursera Brain pour toute assistance de ce type allant au-delà de la fourniture de fonctionnalités de libre-service incluses dans les Services, aux tarifs de services professionnels alors en vigueur de Brain, qui seront mis à la disposition de l'Utilisateur final sur demande.

8. Transferts de données hors de l'EEE. Si le stockage et/ou le traitement des Données personnelles de l'Utilisateur final a lieu au sein de l'EEE, implique des transferts de Données personnelles de l'Utilisateur final hors de l'EEE ou de la Suisse, et que la législation européenne sur la protection des données s'applique aux transferts de ces données, Brain et ses Sous-traitants effectueront ces transferts conformément aux Clauses contractuelles types, et mettront à la disposition de l'Utilisateur final des informations sur ces transferts sur demande.

9. Sous-traitants. L'Utilisateur final reconnaît et accepte que Brain puisse engager des Sous-traitants pour traiter les Données personnelles de l'Utilisateur final pour le compte de l'Utilisateur final. Une liste des Sous-traitants agréés figure à l'Appendice III. L'Utilisateur final accepte que tous ces Sous-traitants approuvés soient autorisés à traiter les Données personnelles de l'Utilisateur final pour la nature et les objectifs énoncés dans les présentes. Brain tiendra à jour une liste des Sous-traitants tels que décrits à l'Appendice III. Brain mettra à jour son site Internet afin de refléter les nouveaux Sous-traitants dans les dix (10) jours calendaires avant qu'un Sous-traitant commence à traiter les Données personnelles de l'Utilisateur final. L'Utilisateur final disposera de dix (10) jours calendaires pour s'opposer raisonnablement à l'ajout de tout nouveau Sous-traitant.

10. Conservation et destruction des dossiers. Brain conservera les enregistrements relatifs à ses activités de Traitement effectuées pour le compte de l'Utilisateur final concernant les Données personnelles de l'Utilisateur final pendant au moins la Durée. À la résiliation du présent Contrat, Brain supprimera toutes les Données personnelles de l'Utilisateur final en sa possession, à condition, toutefois, que Brain puisse conserver une copie de ces Données personnelles de l'Utilisateur final dans la mesure requise par la loi applicable.

11. Notifications. Les avis devant ou pouvant être remis à l'Utilisateur final en vertu des présentes peuvent être envoyés au principal point de contact de l'Utilisateur final avec Brain. Les avis devant ou pouvant être remis à Brain en vertu des présentes peuvent être envoyés par courrier électronique à privacy@braincorp.com. L'Utilisateur final est seul responsable de s'assurer de la validité de cette adresse électronique.

12. Conditions spécifiques aux juridictions. Dans la mesure où Brain traite des Données personnelles de l'Utilisateur final provenant de et protégées par des lois non européennes sur les données, les conditions spécifiées à l'Appendice IV concernant ces juridictions applicables s'appliquent en plus des conditions énoncées dans les présentes. En cas de conflit entre ces conditions spécifiques à la juridiction et le présent Addendum, ces conditions spécifiques à la juridiction prévaudront.

13. Effet de ces conditions. Sauf disposition contraire des présentes, les modalités du présent Addendum, y compris les Annexes, font partie du Contrat et y sont intégrées, et les modalités du présent Addendum constituent l'entente intégrale et exclusive entre les parties relativement à son objet. En cas de conflit ou d'incohérence entre le présent Addendum et les termes du CGU, le présent Addendum prévaudra.

Appendice I - Détails du traitement

Sujet	Le déploiement par l'Utilisateur final, dans certains locaux, des Robots compatibles avec BrainOS dans le cadre de la fourniture générale des Services à l'Utilisateur final en vertu du Contrat et conformément à celui-ci.
Durée du traitement	La durée globale du traitement par Brain des Données personnelles des Utilisateurs finaux en vertu du Contrat est la Durée, plus la période allant de l'expiration de la Durée jusqu'à la suppression de toutes les Données personnelles des Utilisateurs finaux par Brain conformément au Contrat.
Fréquence du traitement	En permanence
Nature et finalité du traitement	Brain traitera ces Données personnelles d'Utilisateur final aux fins suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. Traitement pour assurer les Services, y compris l'approvisionnement, l'appui aux et la maintenance des Services, y compris tout autre traitement tel que défini dans le CGU. ii. Traitement pour se conformer aux instructions de l'Utilisateur final qui sont conformes au Contrat, y compris, sans s'y limiter, la communication avec l'Utilisateur final, le traitement des tickets et demandes d'assistance et, de manière générale, l'appui de la relation commerciale entre Brain et l'Utilisateur final. iii. Traitement tel que prévu et/ou requis par le CGU. iv. Créer et dériver des données anonymes et/ou agrégées liées à l'utilisation des Services qui ne permettent pas d'identifier l'Utilisateur final ou toute personne physique, et utiliser, publier ou partager ces données avec des tiers pour améliorer les produits et services de Brain.
Catégories de données et de Personnes concernées	Les catégories de données comprennent les coordonnées des employés, des prestataires ou d'autres agents désignés de l'Utilisateur final qui utilisent les services ; elles peuvent inclure le prénom, le nom de famille, le nom d'utilisateur, le mot de passe et le numéro de téléphone portable. Les Personnes concernées sont les employés, les prestataires ou autres agents désignés de l'Utilisateur final qui ont accès aux Services. Aucune donnée sensible n'est en question.
Période pendant laquelle les données seront conservées	Les Données personnelles de l'Utilisateur final ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire ou approprié à la lumière de l'objectif du Contrat et sous réserve des lois, décisions et directives applicables des autorités réglementaires.
Transferts des Sous-traitants	Pour des informations sur les transferts des Sous-traitants, veuillez vous référer à l'Appendice III.

Appendice II - Mesures de sécurité

Les mesures de protection de Brain comprennent des mesures techniques, physiques et organisationnelles appropriées, des normes, des exigences, des spécifications ou des obligations conçues pour assurer un niveau de sécurité adapté aux risques présentés par le Traitement et à la nature des Données personnelles à protéger, en tenant compte de la technologie de pointe ; des coûts de mise en œuvre ; de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement ; et du risque de probabilité et de gravité variables pour les droits et libertés des personnes physiques. Les autres mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre par l'importateur de données sont décrites dans l'Addendum.

Appendice III - Sous-traitants agréés

L'Utilisateur final peut trouver la liste des Sous-traitants de Brain agréés à l'adresse suivante :
<https://www.braincorp.com/brain-corp-data-sub-processors/>.

Appendice IV - Termes propres à chaque juridiction

La Californie :

- (1) Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent au Traitement des Données personnelles des résidents de Californie :
 - a. Chacune des parties se conformera à la *Loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs* (« **CCPA** »), telle que modifiée par la *Loi californienne sur les droits à la vie privée* (« **CPR**A ») (collectivement, « *Loi californienne sur la protection de la vie privée* »)
 - b. Dans la mesure où Brain reçoit des Données personnelles d'Utilisateur final (aux fins de la présente Appendice, les Données personnelles telles que définies par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*) d'un « consommateur » (tel que défini par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*) pour le traitement (tel que défini par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*) pour le compte de l'Utilisateur final conformément au Contrat, Brain doit :
 - i. être un « Prestataire de Services » pour l'Utilisateur final en vertu de la *Loi californienne sur la protection de la vie privée* ;
 - ii. ne pas conserver, utiliser ou divulguer les Données personnelles à des fins autres que l'objectif spécifique des Services ou que celles autorisées par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*, y compris à des « fins commerciales » (telles que définies par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*) ;
 - iii. confirmer que tout Sous-traitant ou tiers autorisé auquel le Prestataire de Services divulgue ou donne accès aux Données personnelles de Brain est soumis à ces mêmes obligations ;
 - iv. ne pas conserver, utiliser ou divulguer les Données personnelles à une « fin commerciale » (telle que définie par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*) autre que la fourniture des Services ;
 - v. ne traiter aucune des Données personnelles pour son propre compte ou pour celui d'un tiers. Afin d'éviter tout doute, le Prestataire de Services ne doit pas « vendre » ou « partager » les Données personnelles, tels que ces termes sont définis par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*. Le Prestataire de Services ne prendra aucune mesure qui l'amènerait à cesser d'être un « Prestataire de Services », tel que défini par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*, en ce qui concerne les Données personnelles et il certifie qu'il comprend les restrictions prévues par les contrats applicables et la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée. Toutes les obligations requises d'un Prestataire de Services afin de satisfaire et de conserver le statut de Prestataire de Services en vertu de la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*, ou de toute autre législation applicable en matière de protection de la vie privée, existant actuellement ou ultérieurement, sont réputées incorporées par référence en tant qu'obligations expresses du Prestataire de Services en vertu des présentes ;
 - vi. après l'achèvement des Services, le Prestataire de Services devra, selon vos instructions, supprimer toutes les Données personnelles traitées en votre nom et

certifier qu'il l'a fait, ou vous retourner toutes les Données personnelles traitées en son nom et supprimer les copies existantes ;

- vii. coopérer avec vous et vous aider à vous conformer à la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*, comme le stipulent les accords applicables, notamment, mais pas exclusivement, en fournissant les Données personnelles demandées en réponse aux demandes des consommateurs, ainsi qu'en corrigeant ou en supprimant les Données personnelles ou en limitant l'utilisation des Données personnelles sensibles, telles que définies par la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*, en réponse à ces demandes ;
- viii. vous accorder des droits pour prendre des mesures raisonnables et appropriées, y compris des évaluations raisonnables, pour aider à garantir que le Prestataire de Services utilise les Données personnelles transférées d'une manière conforme aux obligations de Brain en vertu de la *Loi californienne sur la confidentialité*. Le Prestataire de Services doit vous informer immédiatement s'il détermine qu'il ne peut plus se conformer aux exigences de la *Loi californienne sur la confidentialité* ;
- ix. respecter et fournir le même niveau de protection de la vie privée que celui exigé par les *Lois californiennes sur la protection de la vie privée*, dans la mesure où elles s'appliquent au traitement de vos Données personnelles par le Prestataire de Services. En outre, le Prestataire de Services imposera également les exigences des *Lois californiennes sur la protection de la vie privée*, dans la mesure où elles sont applicables, à tous les Sous-traitants qui traitent des Données personnelles ;
- x. se conformer rapidement (et, en tout état de cause, dans les sept jours suivant la réception) aux instructions écrites de l'Utilisateur final associées à la réponse à la demande d'une personne d'exercer ses droits en matière de protection de la vie privée en ce qui concerne ses Données personnelles.

- (2) Si Brain autorise un Sous-traitant, un Prestataire de Services ou un tiers à traiter les Données personnelles de l'Utilisateur final, Brain doit conclure des dispositions contractuelles afin que ce Sous-traitant, Prestataire de Services ou tiers soit un « Prestataire de Services » tel que défini dans le CCPA et non un « tiers » tel que défini dans la *Loi californienne sur la protection de la vie privée*.

Canada :

- (1) Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent au Traitement des Données personnelles des résidents canadiens :
 - a. Dans la mesure où un Sous-traitant traite les Données personnelles des Utilisateurs finaux associées à des résidents canadiens, ce Sous-traitant est un tiers au sens de la *Loi sur la protection des données personnelles et les documents électroniques*, avec lequel Brain a conclu un contrat écrit comportant des protections substantiellement similaires à celles énoncées dans le présent Addendum. En outre, Brain effectue une vérification préalable appropriée de tout Sous-traitant.

Appendice V - Clauses contractuelles types

CLAUSES CONTRACTUELLES TYPES

Vu la décision d'exécution (UE) 2021/914 de la Commission européenne du 4 juin 2021 relative aux Clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel à des Sous-traitants établis dans des pays tiers qui n'assurent pas un niveau adéquat de protection des données en application du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil.

Utilisateur final (tel que défini dans le CGU)

L'organisation exportatrice de données identifiée dans le tableau ci-dessus (l'« **exportateur de données** »)

- Et...

Brain Corporation

(l'« **importateur de données** »)

chacun étant une « partie » ; ensemble « les parties »,

ONT CONVENUS des Clauses contractuelles pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers d'un responsable du traitement de données dans l'Espace économique européen à un Sous-traitant de données aux États-Unis conformément à la décision d'exécution de la Commission européenne du 4 juin 2021 relative aux Clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel à des Sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (les Clauses) afin d'apporter des garanties adéquates en matière de protection de la vie privée et des libertés et droits fondamentaux des personnes pour le transfert par l'exportateur de données à l'importateur de données des données à caractère personnel spécifiées à l'Appendice 1.

Les Clauses sont jointes aux présentes par référence avec les options et modules optionnels sélectionnés comme suit :

- Toutes les sections : Module DEUX
- Section II, Clause 9(a) : OPTION 2, autorisation écrite générale pour le traitement secondaire
- Section II, Clause 11(a) : OPTION NON INCLUSE
- Section IV, Clause 17 : OPTION 1, le lieu où se trouve l'exportateur de données
- Section IV, Clause 18 : la juridiction associée à l'exportateur de données

Les **Annexes I, II, III et IV** sont jointes aux présentes Clauses.

ANNEXE I À L'APPENDICE V

A. LISTE DES PARTIES

Exportateur(s) de données : l'Utilisateur final, le Contrôleur des Données (tel que défini dans le CGU)

Importateur(s) de données : Brain Corporation, le Sous-traitant des Données

B. DESCRIPTION DU TRANSFERT

Les parties conviennent que les détails des activités de traitement de Brain sont exposés à l'Appendice I de l'Addendum.

L'ANNEXE II DE L'APPENDICE V

DES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES, Y COMPRIS DES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES VISANT À GARANTIR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES.

Les parties conviennent que les mesures techniques et organisationnelles figurent à l'Appendice II de l'Addendum.

ANNEXE III À L'APPENDICE V

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Les parties conviennent que la liste des Sous-traitants agréés figure à l'Appendice III de l'Addendum.

ANNEXE IV À L'APPENDICE V

Les parties conviennent que les Clauses contractuelles types constituent une garantie appropriée pour assurer un niveau de protection adéquat des Données personnelles des Utilisateurs finaux transférées depuis l'EEE. Le Sous-traitant des Données a documenté une évaluation de l'impact du transfert à l'appui de cette détermination, qui est à la disposition du Contrôleur de Données sur demande écrite.